

Objet : Question écrite Coronavirus et soutien économique aux commerçants 1070

Madame l'échevine,

Le confinement presque général, bien qu'indispensable pour les raisons sanitaires que nous connaissons dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus, touche de plein fouet les acteurs économiques et en particulier les plus fragiles. Une crise d'une violence inouïe, pour les commerçants de proximité, les maraîchers mais demain aussi pour leurs fournisseurs, qui pourrait rapidement se transformer en crise de l'emploi.

Les commerçants de notre belle commune qui étaient déjà en peine avant la crise, n'échappent pas à ce constat. Disant cela je pense particulièrement à nos rues commerçantes et à nos centres commerciaux jadis remplis de commerces florissants.

Mais aujourd'hui, face à la crise que nous vivons, se pose inévitablement la question de l'avenir et de la survie pur et simple de ces commerçants et indépendants. Dès lors Madame l'échevine mes questions sont les suivantes :

- Le fédéral et la région bruxelloise travaillent à établir des mesures de soutien économique, qu'en est-il de la commune ?
- Compte-t-elle mettre en place un plan de soutien aux acteurs économiques locaux en difficulté et quelles sont les mesures concrètes que la commune compte prendre pour les soutenir ?
- Par exemple, envisagez-vous de réduire la fiscalité communale à charge des acteurs économiques, voire d'annuler certaines taxes et redevances à caractères commerciales ?
- De même prévoyez-vous un gel des loyers des biens commerciaux appartenant à la commune ou à la régie foncière ?
- Prévoyez-vous d'aider les pharmaciens et commerçants alimentaires à se protéger, notamment par l'acquisition de plexiglass ? NEW
- Dans quelle mesure avez-vous accompagné les commerces qui n'avaient pas de service take away ou livraison ? NEW
- Enfin, certains commerçants ont un stock périssable, avez-vous déjà pu communiquer avec eux pour voir ce qu'il est possible d'en faire ?

D'avance je vous remercie de vos réponses.

Madame Bomele Nketo Nicole,
Cheffe de groupe Défi,

20 mars 2020

Anderlecht, le 25 mars 2020



Madame Bomele Nketo Nicole,
Cheffe de groupe Défi,
Rue Romanie Van Dyck, 5
1070 Anderlecht

ADMINISTRATION COMMUNALE
GEMEENTEBESTUUR
Madame la Conseillère,

Afin de donner suite à votre question écrite relative au Coronavirus et au soutien économique aux commerçants de notre commune, je vous informe que le collège prépare une série de décisions afin de soutenir les commerces et les entreprises dans cette période extrêmement difficile pour eux. Il s'agit de mesures pendant et après la période de confinement.

Nous avons déjà pris les initiatives suivantes :

- Information via une lettre distribuée sur papier auprès de tous les commerçants ainsi que via mail et Whatsapp aux associations des commerçants.
- Passage des gardiens de la paix et des médiateurs culturels chez les commerçants pour expliquer les règles dans différentes langues.
- L'information la plus récente concernant les mesures de restriction pour les commerces sont publiées sur le site de la commune ainsi que via les réseaux sociaux.
- Mise en place d'une permanence téléphonique assurée par le service Développement Économique de la commune.
- Le service Développement Économique fait le relais vers le numéro 1819 de hub.brussels où les commerçants peuvent avoir un soutien téléphonique.
- Le paiement du stationnement n'est plus contrôlé afin de faciliter les déplacements nécessaires pour faire les courses.
- Un allègement des redevances pour les ambulants, par exemple, est à l'étude.
- Concernant les mesures post-crise, le collège reste attentif au fait que le commerce local est fortement impacté et que nous allons encourager le commerce local. Un plan global est en cours de réalisation.

En ce qui concerne l'aide aux pharmaciens et commerçants alimentaires à se protéger, notamment par l'acquisition de plexiglass, nous n'avons pas la capacité technique pour rendre ce service.

Pour ce qui est de l'accompagnement des commerces qui n'avaient pas de service Take-Away ou de livraison, cette question fait partie des points à préciser. Actuellement, nous conseillons les restaurants qui proposait ce service de s'ajouter à la liste établie par visit.brussels.

Pour terminer, en ce qui concerne les commerçants qui disposent d'un stock de denrées périssables, toutes les informations précitées leur ont été communiquées mais rien de spécifique quant aux denrées périssables puisqu'il s'agit surtout de magasins alimentaires qui peuvent ouvrir et continuer leurs ventes. Certaines écoles disposaient de stocks alimentaires pour les repas scolaires. Une partie de ceux-ci a été congelée et des contacts ont été pris avec le CPAS et l'épicerie sociale pour le reste de leurs stocks.

Veillez recevoir, Madame la Conseillère, l'expression de nos salutations distinguées.

Par ordonnance,
Marcel VERMEULEN

Secrétaire communal

Place du Conseil 1, 1070 Bruxelles

Bruxelles 1070 Bruxelles

TEL 02 558 08 00

FAX 02 523 12 14

E-MAIL info@anderlecht.brussels

www.anderlecht.be

Fabrice CUMPS

Bourgmestre ff